

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 21 MAI 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AVISU NANTU À U PIANU D'AZZIONE QUINQUINALE DI
U CUNSERVATORIU DI SPAZII NATURALI DI CORSICA IN
U QUATRU DI U SO GRADIMENTU 2017-2027**

**AVIS SUR LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL II DU
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CORSE DANS
LE CADRE DE SON AGRÉMENT 2017-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) sont des structures associatives de protection de l'environnement, créées dans le milieu des années 70, pour œuvrer en faveur de la gestion et de la préservation de la biodiversité.

La loi « Grenelle I » (2009) et la loi « Grenelle II » (2010) ont intégré dans le Code de l'environnement des dispositions qui identifient et enforcent le rôle des CEN.

Notamment, l'article L. 414-11 du Code de l'environnement précise :

- « Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.
- Ils mènent également des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel. »
- « Conjointement, l'État et la Région ou, pour la Corse, la Collectivité territoriale de Corse peuvent, pour une période déterminée, agréer les conservatoires régionaux d'espaces naturels. »

Le décret du 7 octobre 2011 a conditionné l'obtention d'un agrément, pour 10 ans, à l'élaboration d'un Plan d'Action Quinquennal (PAQ) qui détermine les modalités de gestion et les orientations stratégiques du CEN.

Ce PAQ doit être évalué par le conseil scientifique du Conservatoire, avant la fin de la cinquième année, et approuvé, dans les six mois suivant l'avis Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), sous peine de retrait de l'agrément.

En Corse, le Conservatoire d'Espaces Naturels est issu de « l'Association des Amis du Parc Naturel Régional Corse », créée en 1972, dont il a été un groupement spécialisé, durant dix-neuf ans.

Le 28 février 2017, le Préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse ont prononcé l'agrément de l'association, sur la base d'un Plan d'Action Quinquennal validé en 2016.

Afin d'accompagner, techniquement et financièrement, l'association dans cette nouvelle dynamique, une convention-cadre d'objectifs tripartite - CEN, Office de l'Environnement de la Corse (OEC), DREAL de Corse - a été formalisée.

Aussi, depuis 2019, l'OEC a soutenu les actions déployées par le CEN,

conformément à son PAQ, à hauteur de 452 152,67 €.

Malgré cet engagement important de notre institution, le CEN Corse fait face à des difficultés, tant au niveau structurel que financier, qui oblitèrent la marge de manœuvre nécessaire pour stabiliser sa situation.

En effet, l'association, gérée par un conseil d'administration de 12 membres, articulée autour d'un conseil scientifique de 8 personnes, emploie 17 salariés qui doivent répondre, dans un contexte fortement contraint, aux exigences inhérentes à l'agrément ministériel.

Ainsi, dans le cadre de son agrément 2017-2027, le CEN a évalué son Plan d'Action Quinquennal I et propose, à l'Etat et la Collectivité de Corse, un nouveau document stratégique, le Plan d'Action Quinquennal II.

Conformément à l'article D. 414-30 du Code de l'environnement, ce PAQ II doit être approuvé, conjointement, par le Préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse.

Préalablement, il est soumis, pour avis, à l'Assemblée de Corse.

Le Plan d'Action Quinquennal II du CEN Corse se concentre sur des enjeux majeurs tels que l'érosion de la biodiversité et l'impact du changement climatique.

Il est construit autour de 5 axes stratégiques, déclinés en 17 objectifs et 36 sous-objectifs, dont le contenu est synthétisé ci-après :

Axe 1 : Connaître

- Élaboration d'une stratégie scientifique régionale pour améliorer les connaissances sur les sites gérés par le CEN Corse ;
- Développement des compétences internes et mobilisation de partenaires externes ;
- Renforcement des liens avec le monde de la recherche et universitaire ;
- Contribution à l'amélioration des connaissances régionales, notamment sur la résilience des espèces face aux changements climatiques ;
- Organisation et partage des données scientifiques via des outils performants.

Axe 2 : Protéger

- Élaboration d'une stratégie foncière coordonnée avec la stratégie scientifique pour cibler les sites prioritaires ;
- Renforcement des collaborations avec les partenaires publics et privés pour la protection des espaces naturels ;
- Développement d'une politique d'alerte sur les atteintes à l'environnement ;
- Affirmation du CEN Corse comme opérateur de mesures compensatoires.

Axe 3 : Gérer

- Mise en œuvre d'une gestion efficace des sites, avec des plans de gestion harmonisés et adaptés ;

- Développement d'outils pour évaluer les résultats de gestion ;
- Renforcement des capacités techniques internes et promotion de la gestion éco-pastorale ;
- Implication des citoyens et des bénévoles dans la gestion des sites ;
- Collaboration avec des structures d'insertion et de formation.

Axe 4 : Valoriser

- Renforcement de la notoriété du CEN Corse via une stratégie de communication multi-canal ;
- Diversification des animations pour sensibiliser le grand public et les jeunes, notamment en milieu scolaire ;
- Développement de sentiers d'interprétation et valorisation touristique des sites naturels ;
- Encouragement de l'adhésion citoyenne et accompagnement des bénévoles ;
- Recherche de financements citoyens et privés pour soutenir les actions du CEN.

Axe 5 : Accompagner les politiques publiques

- Contribution à la mise en œuvre des politiques européennes, nationales et régionales en faveur de la biodiversité et du climat ;
- Développement de programmes régionaux d'actions et accompagnement des politiques territoriales ;
- Renforcement du rôle d'expert auprès des acteurs publics et privés pour intégrer la préservation de la biodiversité dans leurs stratégies.

En formalisant cette nouvelle proposition stratégique, le CEN de Corse ouvre des pistes de réflexion qui pourraient contribuer à assurer le maintien et la pérennité de la structure.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de Corse, réuni en commission plénière du 14 juin 2024, a émis un avis favorable assorti des préconisations suivantes :

- « Le CEN Corse doit poursuivre l'effort pour se doter d'une vision à moyen terme réellement stratégique, centrée sur ses domaines de compétences. Sa légitimité à exister peut et doit être affirmée et développée en se positionnant clairement sur de nouveaux champs d'intervention, comme celui des Obligations Réelles Environnementales (compensatoires et patrimoniales), domaine dans lequel la Fédération des CEN est en pointe.

Le CSRPN demande à ce qu'un bilan d'étape lui soit présenté avant l'été 2026. »

Il est proposé à l'Assemblée de Corse, suivant l'avis du CSRPN, de valider le Plan d'Action Quinquennal II, pour la période 2025-2027, l'agrément du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse arrivant à échéance le 27 février 2027.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.